Les publications communes, comme par exemple un bulletin aux médias rédigé en commun au moment de la publication, doivent être réservées aux services statistiques qui traitent un thème en commun. Une telle collaboration peut être instaurée p. ex entre un service fédéral et un service régional. Une publication commune, au moment officiel de diffusion, G ¶XQ VHUYLFH GH VWDWLVWLTXH HW G ¶XQ F S H[VRXV OD IRUPH G ¶XQ EXOOHWLQ DX[PpGLDV RX G ¶XQH FRQIpU textes, les déclarations, les commentaires, etc. sont présentés séparément ou du moins clairement attribuables à chacun des partenaires. Cela vaut également pour une publication simultanée avec des JURXSHV G ¶LQWpUrWV WHOV TXH GHV DVVRFLDWLRQV RX GHV HQWUH producti R Q G ¶XQH FHUWDLQH VWDWLVWLTXH XQ ces publications sont prévues FHOXL pour le moment de diffusion prédéfini, un accès anticipé est alors nécessaire.

Un accès anticipé aux informations ne peut être accordé à des journalistes et de manière générale aux médias (en dehors des agences de presse) que dans des cas particuliers dûment justifiés, pour p. ex.:

- des statistiques structurelles très complexes (p. ex. scénarios démographiques)
- une présentation très élaborée de résultats G ¶ D F W X H O V Q pes travaux préparatoires importants,
- SDU H[XQ UDSSRUW j

Recommandation 3: Embargo et convention

/H VHUYLFH VWDWLVWLTXH SURGXLVDQW OHV LQIRUPDWLRQV GRLW L DQWLFLSp GH OHXUV REOLJDWLRQV HQ PDWLqUH GH FRQILGHQWLDOLWp HW D SSURE DFFqV REOLJDWLRQV GH FHV REOLJDWLRQV (Q FDV G ¶RFWURL G ¶XQ DFFqV UHODWLYHV j O ¶HPEDUJR SHXYHQW rWUH FRQFpGpV j GHV Embargo signée par le service E pQpILFLDLUHV DFFqV anticipé. O ¶

Recommandation 4: Agences de presse

Pour les agences de presse qui se limitent à diffuser les informations sans les commenter, un accès anticipé de 30 minutes au maximum est recommandé.

Recommandation 5: Dispositions concernant les délais

- Les résultats conjoncturels sont des statistiques économiques à périodicité mensuelle ou trimestrielle. /HXU OLYUDLVRQ DQWLFLSpH GRLW rWUH UpGXLWH DX PLQLPXP DE informations reçues préalablement pour réaliser des transactions sur les marchés, notamment financiers GpOLW G ¶LQLWLp 8Q DFFqV DQWLFLSp GH KHXUHV DX PD[LPXP
- Les résultats structurels sont des statistiques à périodicité annuelle ou pluriannuelle, voire des VWDWLVWLTXHV QRQ pFRQRPLTXHV GRQW OD SpULRGLFLWp HVW G heures au maximum est recommandé.

3DU DLOOHXUV OHV VHUYLFHV VWDWLVWLTXHV VRQW OLEUHV G ¶DFF MXVWLILpHV GHV DFFqV DQWLFLSpV SOXV ORQJV ORUVTX ¶LO V ¶DJLW relevés structurels ou de projets communs.

Recommandation 6: Services éventuellement impliqués tels que service de communication, service de traduction, etc.

6L OHV UpVXOWDWV G ¶XQ VHUYLFH VWDWLVWLTXH VRQW SXEOLpV SD raison de règles administratives, ou sont traités par un service de traduction, un service informatique, etc., les délais prévus doivent être respectés. Tous ces services sont assujettis aux dispositions en matière G ¶HPEDUJR /D GpFLVLRQ G ¶DFFRUGHU XQ DFFqV DQWLFLSp j statistique responsable.

5HFRPPDQGDWLRQ /LVWH GHV VHUYLFHV EpQpILFLDQW G¶XQ DFFqV
/D OLVWH GHV VHUYLFHV EpQpILFLDQW G¶XQ DFFqV DQWLFLSp GRLW
G¶HQWUH[OD VWDWLVWLTXH FRQFHUQpH HW OH GpODL G¶DQWLFLSDW
GH SUHVVH HW SDU H[HPSOH DX[VHUYLFHV VWDWLVWLTXHV UpJLRQD
relevant de la statistique fédérale peut être signalée de manière générale sans donner une liste nominative des différents destinataires.

,O HVW UHFRPPDQGp j O¶2)6 GH SXEOLHU FRPPH MXVTXH-là même
recommandation est adressée aux services régionaux dans le cas où ils accordent un accès anticipé. Les VHUYLFHV EpQpILFLDQW G¶XQ DFFqV DQWLFLSp VRQW pQXPpUpV XQ j
publications. Ces dernières peuvent sinon renvoyer à la liste correspondante.

Comme les services à qui un accès anticipé a été accordé sont rendus publics, ceux bénéficiant du même DFFqV DQWLFLSp SHXYHQW pFKDQJHU GHV LQIRUPDWLRQV pJDOHPHQ
ce dernier.

Recommandation 8: Sanction en cas de non - UHVSHFW GH O¶HPEDUJR
Lor VTXH O¶HMEDUJR Q¶HVW SDV UHVSHFWp O¶XWLOLVDWHXU HQ IDXW
lever la sanction est du ressort du service statistique responsable.

Recommandation 9: 5pH[DPHQ GX EHVRLQ G¶DFFqV DQWLFLSp
Le besoin de bénéficier G¶XQH LQIRUPDWLRQ réglée par convention doit être évalué
périodiquement et éventuellement adapté.

$X QRP GX &RQVHLO G¶pWKLTXH

Peter Laube